

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue
Annexe 51-102A3

RUBRIQUE 1: DÉNOMINATION ET ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ:

MISTRAL PHARMA INC.
6111, Avenue Royalmount, bureau 100
Montréal, Québec, H4P 2T4

RUBRIQUE 2: DATE DU CHANGEMENT IMPORTANT:

Le 26 septembre 2008.

RUBRIQUE 3: COMMUNIQUÉ:

Un communiqué de presse a été publié le 29 septembre 2008 par CNW Telbec.

RUBRIQUE 4: RÉSUMÉ DU CHANGEMENT IMPORTANT:

Mistral Pharma Inc. (la « Société ») a annoncé que le 26 septembre 2008, elle avait finalisé sa réorganisation supervisée par la Cour. Les actions ordinaires de la Société ont été radiées de la Bourse de croissance de TSX à la fermeture des affaires le 30 septembre 2008. La Société renoncera de façon volontaire à son statut d'émetteur assujetti dans la province de Colombie-Britannique et elle a demandé de cesser d'être émetteur assujetti dans les provinces de Québec, d'Ontario et d'Alberta.

RUBRIQUE 5: DESCRIPTION CIRCONSTANCIÉE DU CHANGEMENT IMPORTANT:

Voir le communiqué de presse ci-joint.

RUBRIQUE 6: APPLICATION DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 7.1 DU RÈGLEMENT 51-102:

Sans objet.

RUBRIQUE 7: INFORMATION OMISE:

Sans objet.

RUBRIQUE 8: MEMBRE DE LA HAUTE DIRECTION:

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Caroline McNicoll, Secrétaire, au (514) 281-8781.

RUBRIQUE 9: DATE DE LA DÉCLARATION

DATÉ ce 3^{eme} jour d'octobre 2008.

Mistral Pharma Inc. annonce la mise en œuvre de sa proposition

Montréal (Québec) – 29 septembre 2008 – Mistral Pharma Inc. (TSX-V : MIP) (la « Société ») a annoncé que le 26 septembre 2008, elle avait finalisé sa réorganisation supervisée par la Cour.

La Société a rempli les conditions de mise en œuvre de la proposition aux créanciers déposée par la Société le 19 août 2008 en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada) (la « LFI ») et de la réorganisation en vertu de l'article 191 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* incluse dans celle-ci (la « proposition »). Les opérations prévues dans la proposition ont été effectuées. La Société a obtenu l'approbation par les créanciers de la proposition le 4 septembre 2008 de même qu'une ordonnance finale de la Cour supérieure du Québec (la « Cour ») en vertu de la LFI le 15 septembre 2008.

Aux termes de la proposition, tous les créanciers visés par la proposition de la Société recevront une distribution à titre de règlement de leurs réclamations visées. Pharmascience Inc. a financé les distributions que le syndic nommé par la Cour fournira aux créanciers visés et, en retour, elle a reçu de nouvelles actions ordinaires du capital de la Société, devenant ainsi l'unique actionnaire de la Société.

Toutes les actions ordinaires et autres titres du capital de la Société en circulation avant la mise en œuvre de la proposition ont été automatiquement annulés. Les bons de souscription, droits, options, ententes et documents visant l'acquisition d'actions de la Société qui existaient avant la mise en œuvre de la proposition sont annulés et inopérants.

Les actions ordinaires de la Société seront radiées de la Bourse de croissance de Toronto à la fermeture des affaires le 30 septembre 2008.

La Société renoncera de façon volontaire à son statut d'émetteur assujetti dans la province de Colombie-Britannique et elle a demandé de cesser d'être émetteur assujetti dans les provinces de Québec, d'Ontario et d'Alberta.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Mistral Pharma Inc.
Caroline McNicoll
Secrétaire
514-340-9800